Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260907-2026_56-DE

Guémené-sur-Scorff

Commun[illegible] (56160)
Arrondissement de Pontivy

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Représentés :3

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 août 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 7 septembre 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU, Monsieur Kévin CAMPION, Monsieur Luc GERARD, Madame Valérie SOPHIE, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Monsieur Sylvain MALANDAIN (pouvoir à Monsieur Maubian), Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec), Madame Perrine SIMON (pouvoir à Monsieur Orjubin)

Secrétaire de séance : Monsieur Ronan ORJUBIN

---

56. Finances locales
Subvention CCAS

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget principal 2026 de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de verser cette subvention pour équilibrer le budget principal du CCAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**
APPROUVE le versement du montant de subvention de 16 270.15 € au CCAS.

MAIRIE de GUÉMENÉ-SUR-SCORFF * 56160 (Morbihan) *

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN